

Marseille, le 04 janvier 2021

ACTE DE DELEGATION

Téléphone
04 91 93 35 95
Fax
04 91 87 02 74
mail
ce.0132732z@ac-aix-
marseille.fr

23 RUE DE L'AIGUILLETTE
13012 MARSEILLE

Vu le Code de l'Education et notamment l'article R421-13 ;
Vu la circulaire n°2005-156 du 30 septembre 2005 ;
Vu la lettre du Ministre aux Recteurs DAF A3 n°05-182 du 25 novembre 2005 ;

Vu l'arrêté ministériel de nomination de Mme Magali MALFUSON, Principale du collège André CHENIER à Marseille en date du 26 novembre 2020,

La Principale

DECIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Madame Sandrine GRAVE, adjointe gestionnaire, à l'effet de signer les documents spécifiques à la gestion matérielle, administrative et financière, notamment les bons de commande dans le respect des crédits ouverts et de la réglementation.

Les bons de commande seront cependant signés par la Principale lorsque les dépenses seront afférentes à la section d'investissement.

Article 2 : Cette délégation prend effet à la date de publication du présent acte. Elle est valable tant que le délégataire et le délégant occupent personnellement les fonctions indiquées, sauf remise en cause par le signataire.

Article 3 : Mme Magali MALFUSON, Principale du collège est chargée de l'exécution du présent document qui sera publié par voie d'affichage et sur le site du collège.

La Principale,

Magali MALFUSON



Collège André Chenier
LE PRINCIPAL
13012 Marseille